

Quelques chiffres :

Superficie du bassin versant :
917 km²

38 communes :

- 18 finistériennes
- 16 morbihannaise
- 4 costarmoricaines

Population :

environ 80 000 habitants

Les communes concernées par le SAGE Ellé-Isole-Laïta :

Finistère :

- Arzano
- Bannalec
- Baye
- Clohars-Carnoët
- Guilligomarc'h
- Leuhan
- Locunolé
- Mellac
- Moëlan/Mer
- Querrien
- Quimperlé
- Rédéné
- St Goazec
- St Hernin
- St Thurien
- Scaër
- Spezet
- Tréméven

Morbihan :

- Berné
- Le Croisty
- Le Fauoët
- Gourin
- Guidel
- Guiscriff
- Langonnet
- Lanvénegen
- Meslan
- Ploerdut
- Plouray
- Priziac
- Roudouallec
- Le Saint
- St Caradec Trégomel
- St Tugdual

Côtes d'Armor :

- Glomel
- Mellionnec
- Paule
- Plévin

Un SAGE : Pourquoi ?

La loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 a institué l'élaboration du **Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau**. Cet outil de planification vise à assurer l'équilibre entre les activités économiques et la protection de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'une unité géographique : **le bassin versant**.

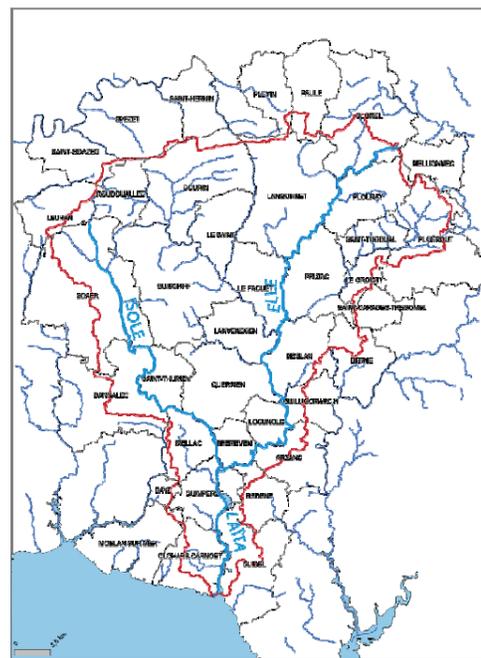
Le SAGE considère l'eau dans sa globalité. Il est élaboré, non pas à l'échelle d'une portion de rivière, mais à celle d'un bassin versant. Les eaux souterraines, les milieux humides sont pleinement pris en considération dans ce territoire.

L'initiative du SAGE Ellé-Isole-Laïta revient **aux acteurs locaux** qui ont préparé un dossier argumenté puis se sont adressés au préfet. Après consultation des collectivités locales et du Comité de bassin Loire-Bretagne. Le préfet coordonnateur (Finistère) délimite le périmètre du SAGE et constitue la CLE par deux arrêtés préfectoraux.

Le SAGE va donc permettre de :

- Fixer des objectifs de qualité à atteindre dans un délai donné
- Répartir l'eau entre les différentes catégories d'usagers
- Identifier et protéger les milieux aquatiques sensibles
- Définir les actions de développement économique
- Définir les actions de protection contre les inondations
- Identifier les priorités et les maîtres d'ouvrage
- Evaluer les moyens économiques et financiers nécessaires

Le périmètre du SAGE ELLE-ISOLE-LAITA correspond aux sous-bassins hydrographiques de l'Ellé et de la Laïta



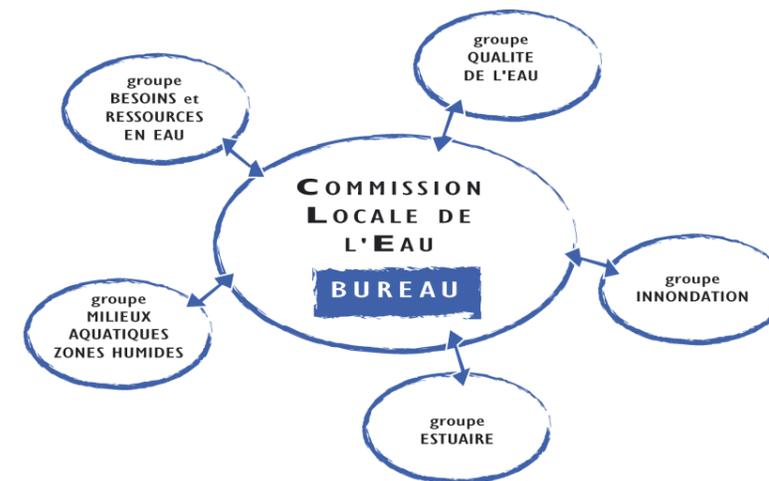
La maîtrise d'ouvrage du SAGE est assurée par La **Communauté de Communes du Pays de Quimperlé**. Elle permet la gestion administrative, technique et financière du SAGE. Elle réalise également pour le compte de la CLE les études complémentaires nécessaires à l'élaboration du SAGE.

Un SAGE : par qui ?

L'élaboration du SAGE est fondée sur la **concertation** entre les élus locaux, services de l'état, organismes socioprofessionnels et associatifs.

La **Commission Locale de l'Eau (CLE)** pilote l'élaboration du SAGE. Elle ne dispose d'aucun moyen technique et financier propre et doit donc s'appuyer sur les moyens d'un autre organisme.

- La C.L.E est composée de 40 membres répartis en 3 collèges : élus locaux (50%), usagers (25%) et services de l'Etat (25%)
- Le bureau de la CLE est composé de 12 membres, il est chargé de suivre les différentes phases de l'élaboration du SAGE, assure la synthèse des groupes de travail et la préparation des Commissions.
- 5 groupes de travail ou commissions thématiques correspondant aux enjeux identifiés ont été constitués.



Ces groupes se sont réunis plusieurs fois depuis janvier 2003 et ont permis de réunir près de 100 usagers de l'eau.

Un SAGE : Comment ?

Le SAGE est élaboré en plusieurs étapes :

1. L'état des lieux et le diagnostic des milieux, des usages et des acteurs pour connaître et comprendre les besoins et les contraintes.
2. L'analyse des tendances et la proposition des scénarios.
3. La définition des 'produits' du SAGE, moyens à mettre en œuvre pour réaliser les orientations définies.
4. Le document final, validé par la CLE soumis pour avis aux collectivités et au Comité de Bassin, pour information aux habitants, approuvé par arrêté préfectoral.
5. Mise en œuvre, suivi et évaluation

Portée juridique :

A l'issue de sa préparation, le SAGE est approuvé par arrêté préfectoral après une phase de consultation. Toutes les décisions prises dans le domaine de l'eau par les services de l'Etat et les collectivités publiques devront être compatibles avec le SAGE. Le SAGE n'est pas opposable aux tiers.

Composition de la C.L.E.

Collectivités Locales

Intercommunalité (Communautés de Communes du Pays de Quimperlé et du Roi Morvan)

Guidel, Paule, Glomel

- Conseil Général du Finistère
- Conseil Général du Morbihan
- Conseil Régional de Bretagne

Syndicats de Production d'eau
- S.M.P.E. (Syndicat mixte de production d'eau). 29
- SIAEP de L'Ellé. 56
- Syndicat de Plouray - St Tugdual. 56

Usagers et socioprofessionnels

Chambres de Commerces et d'Industries 29 et 56
Chambres d'Agriculture 29 et 56
Fédérations de pêche et de Protection du Milieu Aquatique 29 et 56
Association Eaux et Rivières de Bretagne
Association Truite Ombre Saumon
Association Quimperlé Inondation
Comité Local des Pêches
Association de Consommateurs

Services de l'Etat et Etablissement Publics

Préfet de bassin
Préfet de région
Préfet du Finistère
Agence de l'Eau Loire-Bretagne
MISE 29 et 56 (Mission Inter Service de l'Eau)
DDAF 29 et 56
DDE 29 et 56
DDASS 29 et 56
DDAM 29
CSP 29 et 56

Sécheresse 2003

La sécheresse qu'a connu notre bassin versant l'été dernier a montré une nouvelle fois l'extrême sensibilité de la ressource en eau du secteur, ressource fondée principalement sur l'utilisation des eaux de surface.

Des arrêtés préfectoraux ont interdit certains usages (arrosage des jardins, lavage de voiture) et appelé au civisme des populations.

Sans connaître de pénurie les producteurs d'eau ont été très vigilants durant toute cette période d'étiage sévère.

Afin de mieux appréhender ce genre de situation le SAGE devra au cours de son élaboration envisager les différentes solutions qui permettront de faire face à la fragilité des ressources en eau. En dessous d'un seuil, les industriels sont en danger (conserveries, abattoirs, papeteries...), la qualité de l'eau potable aussi, la faune et la flore souffrent.

Directive Cadre Européenne (D.C.E.)

La D.C.E. vise à établir un cadre pour la gestion et la protection des eaux par district hydrographique, celle-ci est appelée à jouer un rôle stratégique et fondateur en matière de politique de l'eau.

Elle fixe des objectifs ambitieux: **atteindre le bon état écologique des eaux en 2015**. La Directive donne des obligations de résultats, de méthode et de calendrier pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines.

Elle fait une large place à l'information, la consultation et la participation du public

Contact C.L.E.
Daniel Le BRAS, Président
ou
Laurent LIDOUREN, chargé de mission,
Email : cle.sage.laita@ville-quimperle.fr
Tel : 02-98-09-00-46

Communauté de Communes du Pays de Quimperlé
3, rue Eric Tabarly
Kervidannou 4
29394 QUIMPERLE cedex

Actualité

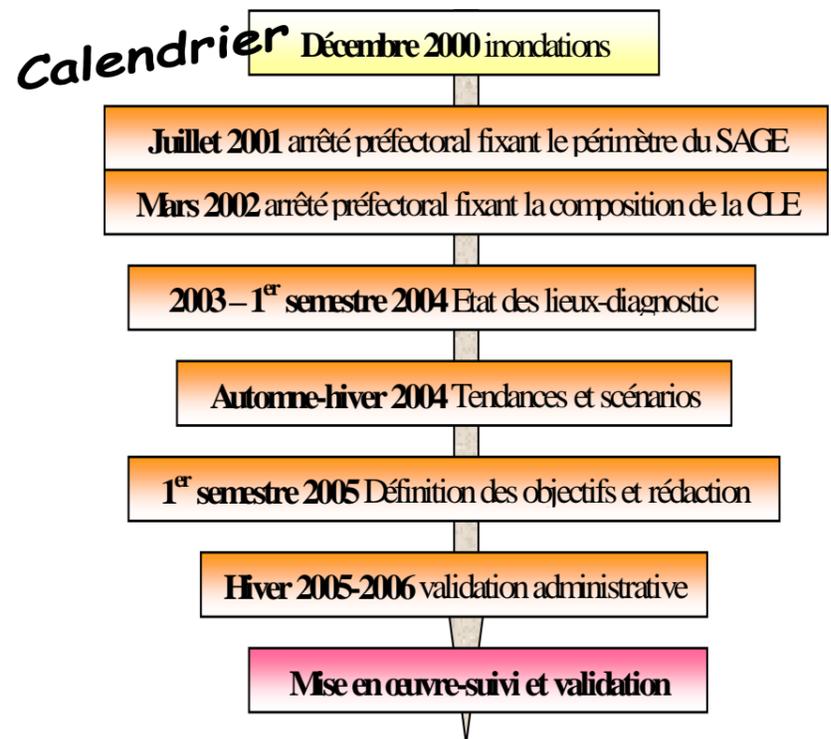
➤ Signature du Contrat Restauration Entretien du Haut Ellé (Ellé, Inam, Aër) le 1^{er} octobre 2003, sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan.

➤ Le préfet du Finistère a installé le 20 janvier 2004 un Comité Départemental d'information et de suivi des opérations de dragage des sédiments en milieu marin ou estuarien et du devenir des produits issus de ces opérations.

➤ Le 23 janvier 2004, le préfet du Finistère a installé un Comité de suivi des inondations sur le bassin de l'Isole-Ellé-Laita. Cette assemblée est constituée par des représentants de l'Etat et des collectivités locales et aura pour mission de discuter des solutions à retenir, d'en évaluer les impacts et d'en hiérarchiser la réalisation.

➤ Le Conseil Général du Finistère lance un inventaire départemental des zones humides.

➤ L'état des lieux/diagnostic du SAGE ELLE, ISOLE, LAÏTA, c'est-à-dire la phase 1 est en cours d'élaboration. Ce travail sera validé au cours du premier semestre 2004 par la Commission Locale de l'Eau.



Cette lettre est réalisée grâce au concours financier de :



n°1 Printemps 2004

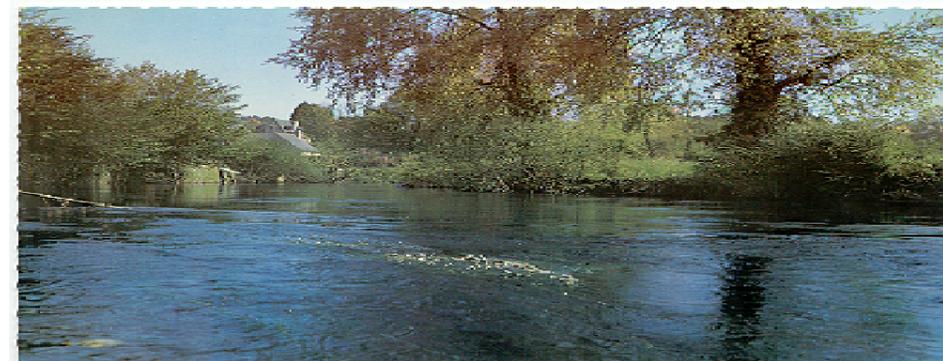
SOMMAIRE

- Editorial
- Un SAGE : pourquoi ?
- Un SAGE : par qui ?
- Un SAGE : comment ?
- Où en est-on ?
- La Directive Cadre Européenne
- Sécheresse 2003
- Actualité

Directeur de publication
Daniel Le BRAS
Président de la CLE
Maire de Quimperlé

Conception et réalisation
Laurent LIDOUREN

Lettre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins versants de l'ELLE, de L'ISOLE et de la LAÏTA



EDITORIAL

L'eau est une richesse pour un territoire. Les activités diverses se sont développées autour de cette ressource, de l'embouchure de la Laita jusqu'aux sources de l'Ellé et de l'Isole.

Le S.A.G.E., c'est la prise de conscience par les usagers de la fragilité de l'équilibre sur le plan de la qualité et celui de la quantité d'eau disponible. Les consommateurs, les agriculteurs, les industriels, les touristes, les pêcheurs... ont tous un bien commun : l'eau.

La recherche de solutions pour diminuer le risque inondations est un axe de travail, mais le risque de pénurie est tout aussi important pour les activités et le milieu aquatique.

Les enjeux sont donc multiples et les solutions simples qui règlent un problème ne doivent pas nuire aux autres usagers.

L'objet du travail en cours est d'identifier toutes les spécificités des cours d'eau, les points critiques sur le Bassin, les besoins, avant d'envisager des propositions d'action. Rassembler toutes les informations utiles, rechercher un consensus entre les services de l'Etat et les membres de la Commission de l'Eau pour réaliser des mesures ou des travaux de protection de la ressource sera long mais vital pour le Bassin Ellé-Isole-Laita.

Le Président de la C.L.E.,
SAGE Ellé-Isole-Laita,
Daniel LE BRAS.